

Les élections municipales

Tous les **6** ans, les élections municipales ont lieu.

Plusieurs **candidats** se présentent et forment une **liste**. Avant les élections, ils exposent leur **programme** : ce qu'ils feront quand ils seront élus.

Pour pouvoir voter il faut avoir **18** ans, être de nationalité **française** et être inscrit sur les **listes électorales**.

Le jour des élections, chaque citoyen se présente dans un **bureau** de vote, présente ses cartes d'**électeur** et d'**identité**.

Si le vote se fait avec des bulletins papiers : on entre dans un **isoloir**, on glisse le bulletin choisi dans une enveloppe et on va le mettre dans l'**urne**.

Si le vote se fait avec une machine : il suffit d'appuyer sur le bouton du candidat choisi et de valider.

Il faut ensuite signer le **registre** pour prouver que l'on a bien voté.

A la fin de la journée, le **dépouillement** permet de compter le nombre de **voix** obtenues par les candidats.

Si un candidat a obtenu la **majorité** absolue (+ de 50%, c'est-à-dire la moitié des votes), il remporte l'élection. Sinon, tous les candidats ayant obtenu + de **10** % des voix, vont au 2^{ème} tour.